



Droit bien immobilier(donation)

Par **doudou_old**, le **07/09/2007** à **14:45**

mon conjoint vient d'acquies une maison depuis le mois d'octobre dernier, naturellement elle n'est pas finie d'être payée. Il aimerait que je sois propriétaire d'une partie de la maison mais je ne travaille pas et je ne pourrais plus travailler avant longtemps. J'ai entendu dire qu'il pouvait faire une donation. mais je n'en sais pas plus, alors comment pourrions-nous faire? p.s. : nous ne sommes pas mariés

Par **Jurigaby**, le **07/09/2007** à **17:28**

Bonjour. Il faut tout simplement aller voir un notaire. C'est lui qui réalisera l'acte de donation et qui accomplira les formalités.